



## Signalement auprès des services de protection de l'enfance

-----  
Par Azerty2022

Bonjour,

J'ai besoin de renseignements concernant mes droits.

Ma fille de 17 ans est atteinte de diabète de type 1 depuis ses 10 ans et à ce titre est suivie au CHU de Nantes. Depuis 2 ans elle rencontre des difficultés à accepter la maladie et a donc demandé à être hospitalisée pour rééquilibrer son diabète. Lors de sa dernière hospitalisation elle a fait part d'idées noires. Ce jour le CHU m'a contactée pour m'indiquer qu'ils faisaient un signalement pour nous contraindre ma fille et moi-même à recevoir un suivi. Quels sont mes droits et quels sont leurs pouvoirs réels ?

Par avance merci d'éclairer ma lanterne.

Cdt

-----  
Par vivi2501

En cas de risque vital, le médecin se doit d'agir en conscience. Il peut passer outre le refus du consentement lorsque le patient présente un risque vital : phase ultime d'une grève de la faim, conduite suicidaire..